

## **Yves Théorêt**

Professeur

École des médias

Faculté de communication

Université du Québec à Montréal (UQAM)

15 novembre 2022

## **La souveraineté culturelle du Canada en contexte<sup>1</sup>**

### **1. Souveraineté nationale et souveraineté culturelle**

La « souveraineté » nationale désigne habituellement l'exercice du pouvoir politique sur une étendue géographique donnée et sur la population qui l'occupe. Un pays est dit souverain lorsqu'il est indépendant et qu'il est en mesure d'entrer et d'entretenir des relations avec d'autres pays.

La « souveraineté culturelle », quant à elle, réfère à l'exercice du même pouvoir sur le patrimoine et les activités culturelles au sein du même territoire. Aujourd'hui cependant, écrit Arnaud Vincent-Genod, les activités culturelles « sont surtout le fait de communautés, de peuples, qui ignorent les notions de frontières étatiques, de souveraineté territoriale. »<sup>2</sup>. Ce faisant, le principe initial de souveraineté culturelle peut paraître démodé.

Au Canada, on a utilisé à différentes reprises le concept de souveraineté culturelle. Deux utilisations « fortes » nous viennent à l'esprit :

- Une première, avec le ministre des Communications, puis de la Culture, M. Jean-Paul L'Allier, sous le gouvernement de Robert Bourassa (1970-1976), pour revendiquer la juridiction en matière de communication et faire valoir la différence québécoise au sein du Canada ;
- Une seconde, avec le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, du gouvernement de Brian Mulroney (1984-1993), lors des négociations sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1989, lesquelles ont permis la création de la clause dite de l' « exemption culturelle ».

Cette seconde utilisation, à notre avis, est notoire en raison d'un contexte particulier, celui de la négociation d'un accord de libre-échange, de la présence de puissants acteurs politiques, et d'une solide concertation du milieu culturel, d'un océan à l'autre.

### **2. L'érosion de la souveraineté**

La création de l'Organisation des Nations unies (ONU), le droit international, les théories économiques visant à faire d'un ennemi un ami, les pressions des États-Unis et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour une plus grande ouverture des marchés, la délocalisation de la production, les problèmes environnementaux, la

signature de grands accords économiques, etc., ont érodé la notion de souveraineté rendant les pays de plus en plus interdépendants.

Par exemple, face à la nécessité de normaliser l'interfonctionnement des équipements et l'exploitation de certains services hertziens, de nombreux pays, dont le Canada, ont laissé le soin à l'Union internationale des télécommunications (UIT – créé en 1865), maintenant une agence de l'ONU, la gestion mondiale du spectre des fréquences radioélectriques.

Ainsi, sous l'impulsion de la collaboration nécessaire entre pays, ceux-ci ont réduit leur souveraineté déléguant certaines de leurs prérogatives à des organismes internationaux.

La mondialisation, notamment économique, culturelle et politique, accroît ce phénomène. La libre circulation des individus, des capitaux, des idées, etc. force aujourd'hui les États à considérer d'autres contextes que les leurs, et à coordonner leurs actions.

Les dernières et difficiles négociations avec le voisin américain sur un nouvel accord de libre-échange, la gestion de la pandémie COVID 19 par l'Organisation mondiale de la santé (OMC), etc., rappellent encore la collaboration nécessaire entre pays.

En somme, la souveraineté des États, dont celle du Canada, s'est érodée en raison des processus de collaboration, de coordination et de concertation nécessaires à la bonne marche des affaires internationales.

### **3. L'identité canadienne**

Dans ce contexte d'interdépendance, il importe assurément d'évaluer la vigueur de l'identité canadienne et les menaces qui pèsent sur elle.

Pour le sociologue québécois Gérard Bouchard<sup>3</sup>, « le sentiment d'une menace constante, sur les plans culturels et économiques principalement, en provenance des États-Unis.» engendre de l'inquiétude. « Cette inquiétude, poursuit Bouchard, aussi vive aujourd'hui que par le passé, est une coordonnée essentielle de l'histoire canadienne. Elle a inspiré de nombreux épisodes défensifs, des attitudes de repli, on oserait même dire une culture de la survivance »<sup>4</sup>.

Le Québec est aussi une autre source d'inquiétude pour le Canada. Son action de repli (entendons vers l'indépendance) ou de promotion (dans un Canada uni), affaiblie ou enrichie, l'identité canadienne, selon les perspectives de chacun.

Le fédéralisme, parce qu'il rend saillants les régionalismes (le bilinguisme au Nouveau-Brunswick, les revendications de l'Alberta, le nationalisme au Québec, etc.), peut aussi être considéré comme inquiétant pour ceux et celles qui préfèrent un pays et une identité culturelle aux caractéristiques de l'État unitaire.

Enfin, notre époque est marquée par le rejet des nations et de leur histoire au profit du communautarisme. Il appert également aujourd'hui plus facile de reconnaître l'existence d'autres enjeux, forts louables, comme la disparition des langues et des cultures autochtones, que ceux néfastes à la pérennité du fait français au Canada et en Amérique du Nord. Adeptes d'un Canada postnational, le premier ministre Justin Trudeau semble avoir une idée mitigée des mythes et des symboles canadiens.

Bref, ce pays est fragmenté et son identité semble fragile. Dès lors, on peut se poser la question suivante : dans ce pays, existe-t-il suffisamment de symboles communs, de « ciment », qui unissent les Canadiens, les Canadiens de langue anglaise et de langue française, le Canada et les provinces, et qui permettent de faire valoir avec force l'identité canadienne sur la scène internationale ?

#### 4. La francophonie au Canada

Le bilinguisme serait une caractéristique importante de l'identité canadienne. En réalité, et bien malheureusement, la francophonie est souvent laissée pour compte, et les francophones du Canada doivent souvent se battre pour obtenir des services et des biens en français et cela, maintenant, même au Québec. Certes, les droits des minorités sont protégés par le Charte des droits, mais la bataille devant les tribunaux peut s'avérer ardue.

Dans un récent ouvrage intitulé *Un pays divisé: identité, fédéralisme et régionalisme au Canada*<sup>5</sup>, les auteurs, Évelyne Brie et Félix Mathieu, brossent un portrait des tensions existantes au pays. Deux points ressortent avec force de leur recherche :

- « Seules les personnes dont le français est la première langue parlée à la maison ont une conscience des dangers qui menacent la survie de la langue française au pays ... »<sup>6</sup> ;
- « En ce qui concerne le bilinguisme, symbole affiché de l'identité canadienne, si près des trois quarts des personnes dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et en Colombie-Britannique ont un avis favorable sur les politiques en cette matière, ce n'est pas le cas dans les provinces des Prairies. »<sup>7</sup>.

Ainsi, si le bilinguisme, une caractéristique importante de l'identité canadienne, est un gage de succès pour les uns, il en va autrement pour d'autres.

Le français est également en chute partout au Canada. Radio-Canada rapporte en ces termes les récentes conclusions de Statistiques Canada : « Le poids du français s'est donc amoindri au Canada. La proportion des Canadiens pour qui il s'agit de la première langue officielle parlée a en fait diminué, passant de 22,2 % en 2016 à 21,4 % en 2021. »<sup>8</sup>. Par comparaison, en 1971, « le français était la première langue officielle parlée de 27,2 % des Canadiens. »<sup>9</sup>

Outre l'histoire canadienne elle-même (la déportation des Acadiens, les Patriotes, Louis Riel, les écoles françaises, etc. ), différents facteurs viennent saper la force du français au Canada. Nous en retiendrons quatre :

- Les technologies de communication rendent disponible une offre culturelle abondante en langue anglaise. Il y a peu de moyens d'y faire face sinon par la réglementation, une production francophone accrue et l'utilisation de stratégie de mise en marché comme la découvrabilité sur le Web ;
- L'immigration, légale ou illégale, peut également contribuer à la décroissance du français puisque les nouveaux arrivants ont d'autres objectifs que celui d'appuyer l'usage d'une langue ou d'une autre ;
- L'apparente nonchalance des jeunes générations face à l'avenir de la langue française ;
- Enfin, notre propre laisser-aller collectif à l'égard de l'utilisation de la langue de Molière.

En résumé, la souveraineté du Canada est perméable en raison de l'interdépendance des États. Le pays est fragmenté, son identité est fragile et le français est une langue menacée.

## **5. L'hégémon américain et le « Mainstream »**

Les États-Unis sont de grands producteurs de biens culturels. En raison de l'étendue de leur marché interne, leurs méthodes de financement, leurs conceptions de la culture, leurs stratégies de mise en marché, leur statut d'hyper puissance, etc., les États-Unis abreuvent le monde entier. Différentes menaces en provenance des États-Unis se sont présentées au Canada :

- L'émission transfrontalière de la radio et de la télévision américaines ;
- L'offre de services américains par la câblodistribution ;
- La diffusion directe par satellite ;
- Les services spécialisés américains ;
- Au Canada français, et plus particulièrement au Québec, dans les années 80, on note des transferts d'écoute importants des francophones vers la télévision américaine. Pour rapatrier l'écoute, on augmente les budgets de financement de la télévision et crée notamment Télévision Quatre-Saisons et TV5, susceptibles de desservir l'ensemble de la francophonie canadienne.
- Entre les années 2000 et 2022, le numérique et le Net offrent d'autres possibilités d'accès, de visionnement et d'écoute aux Canadiens. Les Netflix, Apple Tv, Spotify, etc., offrent aux citoyens, à raison d'un abonnement, une gamme complète de biens culturels. Cette offre à l'avantage d'être peu dispendieuse, d'être disponible à l'heure souhaitée par l'utilisateur et, surtout, d'être séduisante.

Les Américains ne considèrent pas la culture, plus particulièrement les biens des industries culturelles, comme étant des biens symboliques, mais bien comme des produits marchands. Ce faisant, le produit culturel doit être soumis aux contraintes du marché et à l'ouverture de ceux-ci.

Cette position est contraire à celles promues par la France, le Canada et le Québec qui reconnaissent une valeur symbolique aux biens culturels. On peut assurément parler d'une bataille entre deux visions.

Mais peu importe. Aujourd'hui, le monde serait confronté à une culture dite du « Mainstream » (courant dominant). Pour Frédéric Martel, le Mainstream est « une culture de masse, dominante, à la fois critiquée parce qu'elle est hégémonique, mais aussi défendue parce qu'au fond, elle plaît à tout le monde. »<sup>10</sup>. Pour Martel encore, la culture Mainstream « est une culture fortement américanisée, mais très mondialisée »<sup>11</sup>. Le Mainstream n'étouffe pas les cultures du cru, mais elle réduit leur espace de développement.

Certaines industries culturelles du Canada anglais et du Canada français sont des parties prenantes au Mainstream. Une série comme *District 31*, présentée à la Société Radio-Canada, s'inspire des manières de faire américaine et pourrait être jouée partout dans le monde.

Le Mainstream est « convenable » parce qu'il n'asphyxie pas notre culture canadienne, mais inquiétant parce qu'il réduit notre espace de création. Ainsi, s'il importe de veiller à l'action des États-Unis, il apparaît tout aussi important de se méfier de notre propre adhésion au Mainstream.

## **6. Le marché canadien**

Au Canada, l'étroitesse du marché intérieur commande que l'État intervienne vigoureusement pour appuyer la culture. Ainsi, les programmes d'aide financière, les crédits d'impôt, l'ordre de priorité des signaux et la substitution simultanée en câblodistribution, l'assemblage des services par satellite, une réglementation soutenue en contenu canadien, etc., sont des mesures nécessaires au déploiement de la culture canadienne.

En matière de financement, il importe également pour la communauté de langue française de s'assurer d'obtenir plus que la part de son poids démographique, car une production en anglais ou en français coûte approximativement le même prix pour un format similaire. La parité revêt ainsi une grande importance.

Il faut aussi veiller à ce que les autorités politiques fédérales reconnaissent le caractère distinct du marché francophone pour assurer une certaine asymétrie lorsque cela est nécessaire.

## **7. Stratégies canadiennes**

Face à la prépotence américaine, le Canada a réagi de deux différentes manières : limiter, sans nécessairement l'interdire complètement, l'offre américaine et promouvoir l'offre canadienne.

Cette stratégie a cependant ses limites puisqu'elle affecte différemment les citoyens de langue française et les citoyens de langue anglaise. Au Canada français, et au Québec particulièrement, les biens culturels trouvent leurs publics en raison de l'existence d'un marché encore viable, mais de moins en moins captif linguistiquement. Au Canada anglais, la production du cru rencontre de sérieuses limites en raison de la proximité et de l'attrait de la production américaine.

Les anglophones de Montréal ont un choix incalculable de services en langue anglaise, alors que les minorités de langue française peinent.

Que dire aussi de la prépondérance du Québec dans les choix de programmation.

Dans les organisations culturelles canadiennes, comme la Société Radio-Canada, le groupe francophone obtient souvent moins que sa part, et sa marge de manœuvre est souvent réduite ou, pire, inexistante<sup>12</sup>.

Le faible degré de concertation entre les deux communautés culturelles en situation de ressources limitées peut assurément affaiblir la souveraineté culturelle du Canada. Heureusement, le milieu sait se regrouper lorsqu'il est menacé, comme nous l'avons vu en 1989 avec les négociations sur l'accord de libre-échange et avec, plus tard, la création de la Coalition sur la diversité culturelle.

## **8. Protéger et promouvoir**

Pour Florian Sauvageau, « Les médias ont toujours été perçus au Canada comme des outils de cohésion sociale, comme des ferments de l'identité nationale, voire de l'unité nationale. Comment rester canadien, quand vos rêves, vos mythes, et vos héros sont américains ? »<sup>13</sup>. Cette perception est également celle des différents gouvernements du Québec. En somme, construire une identité en utilisant les médias.

### **8.1. Protéger**

Devant l'émission transfrontalière des radios américaines en sol canadien dans les années 1930, le Canada, par le truchement de la commission Aird, conclut que la radio canadienne doit « renforcer (sic) la structure culturelle et politique du pays »<sup>14</sup>. La commission Aird conclue également que peu importe le souhait du Canada, il est toujours plus économique pour les radiodiffuseurs canadiens d'acheter des émissions américaines que d'en produire. Dans ces conditions, on ne peut qu'anticiper l'effritement de l'identité canadienne et ce secteur d'activité doit donc être réglementé. Différentes mesures législatives ont ainsi été adoptées depuis 1932 :

- 1932 : Loi sur la radiodiffusion, et création de la Commission canadienne de la radiodiffusion ;
- 1936 : Loi canadienne sur la radiodiffusion et création de la Société Radio-Canada, chargée d'offrir une programmation et de réglementer les activités du secteur privé ;

- 1958 : Loi sur la radiodiffusion, et création du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion (B.G.R), chargé de réglementer le secteur privé, et mise en œuvre de la notion de réglementation sur la teneur en émissions canadiennes (ou contenu canadien) ;
- 1968 : Loi sur la radiodiffusion, objectif d'unité nationale, et création du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), initialement appelé le Conseil de la radio-télévision canadienne ;
- 1991 : Loi sur la radiodiffusion, reconnaissance des marchés francophone et anglophone, et objectif d'identité canadienne et de souveraineté culturelle.

En adoptant ces différentes mesures, le Canada, et plus encore le CRTC, vient d'une part protéger le secteur privé des lacunes du marché interne et imposer des quotas en teneur en émissions canadiennes. Le gouvernement fédéral du Canada s'assure ainsi de limiter le nombre d'émissions américaines et de « canadianiser » les esprits. Au fil du temps, le Canada se dote aussi d'institutions mandatées pour faire valoir la culture canadienne.

- Office national du film
- Téléfilms
- Conseil des arts
- Fonds des médias
- Musée des beaux-arts du Canada
- Etc.

Dans différents secteurs d'activité, le Canada met aussi en place des mesures ou des modalités visant la propriété des entreprises par des citoyens canadiens pour s'assurer d'une production et d'une offre du cru.

Entre les années 2000 et 2022, l'époque numérique et le Net offrent d'autres possibilités de visionnement et d'écoute aux Canadiens. Devant cette dernière invasion, le gouvernement du Canada est resté timide, souhaitant probablement ne pas heurter son voisin américain, respecter le choix des consommateurs et demeurer au sein des états souverains qui souhaitent, malgré tout, l'ouverture des marchés.

Ainsi, le gouvernement du Canada n'a pas voulu imposer de taxe aux géants du Web en raison, disait-il, de son souhait de ne pas exiger de nouvelles taxes du consommateur canadien. Cette position a soulevé la controverse et forcé le gouvernement à revoir sa décision. De nouvelles mesures sont maintenant en œuvre :

- En janvier 2024, le Canada imposera une taxe sur les services numériques offerts par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Cette taxe s'appliquera si une approche multilatérale n'est pas entrée en vigueur au 31 décembre 2023 ;
- Certaines plateformes numériques ont aussi conclu des ententes d'indemnisation avec les salles de nouvelles ;
- Par le projet de loi C-11 ( Loi sur la diffusion continue en ligne ), le gouvernement souhaite soumettre les plateformes comme Netflix à la Loi sur la radiodiffusion canadienne et à la compétence du CRTC. Comme les entreprises canadiennes, les entreprises étrangères seront tenues d'appuyer financièrement les productions canadiennes et d'offrir du contenu canadien. Le projet de loi C-11 visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion a été adopté en juin 2022. Il est toujours à l'étude au Sénat.

Ces mesures sont certes structurantes, mais le milieu culturel, lui, doit veiller à ce que ses intérêts soient bien protégés en examinant à la loupe les règles et les directives du gouvernement et plus particulièrement celles du CRTC qui a plutôt eu tendance à permettre une plus grande concentration des entreprises et à assurer leurs viabilités financières, parfois au détriment de la pluralité des voix et de la culture elle-même.

## 8.2. Promouvoir

Si les lois sur la radiodiffusion de 1968 et de 1991 commandent au système de radiodiffusion de favoriser l'unité nationale (1968), l'identité canadienne (1991) et la souveraineté culturelle (1991), rien ne prouve aujourd'hui que nous soyons plus Canadiens en écoutant la télévision canadienne. Inspirées des théories behavioristes, les prétentions médiatiques sont contestées par plusieurs chercheurs, ceux-ci arguant que le récepteur est actif et qu'il fait ses propres choix<sup>15</sup>.

D'autres estiment aussi que les activités culturelles sont une activité économique comme une autre et que les artisans et les créateurs contribuent tout autant que d'autres à l'économie du pays.

Or, l'action du gouvernement est indissociable des conditions de l'époque et des stratégies des différents acteurs. L'époque « ondes hertziennes » et l'époque « numérique » sont en effet bien différentes. Alors que l'époque « ondes hertziennes » offre une production et un accès limité, l'époque numérique augmente considérablement les capacités de production, de diffusion et d'accès.

L'époque numérique permet également l'émergence d'un nouveau groupe d'acteurs, lequel peut avoir des objectifs bien différents de ceux de leurs prédécesseurs. En effet, pour un radiodiffuseur, l'objectif vise à présenter une offre télévisuelle susceptible d'attirer un grand nombre de téléspectateurs et d'annonceurs. Pour un distributeur, il s'agit plutôt de garnir les canaux et de générer de l'abonnement.



Conséquemment, il importe de bien distinguer les enjeux économiques et d'offrir au milieu les moyens de participer activement à l'économie canadienne. Les gouvernements n'ont pas hésité à appuyer financièrement Bombardier. Pourquoi pas la culture ?

### **9. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO**

La France, le Canada et le Québec ont tenu à protéger et à promouvoir leurs industries culturelles. Le leadership des gouvernements du Canada, de la France et du Québec doit être souligné. La convention est une grande réussite.

Face à la pression des États-Unis qui souhaitent toujours une plus grande ouverture des marchés, et aux pressions de l'OMC, ces gouvernements ont exploré différents concepts visant à limiter les revendications américaines : exemption canadienne, exception française et expressions des diversités culturelles. Mais ces concepts peuvent difficilement être conciliés avec l'accord des mêmes pays à l'égard d'une plus grande ouverture des marchés dans d'autres secteurs d'activité.

En outre, le Canada, tout en reconnaissant la valeur symbolique des biens culturels, leur a toujours reconnu, également, une valeur commerciale. Dans les années 80, on assiste même à une accélération de cette logique économique. Ainsi, en paraphant la Convention, le Canada a reconnu comme d'autres que le bien culturel est aussi une marchandise.

Certes, la Convention de 2005 confirme le droit des États d'appuyer la protection et la promotion de leur culture. Elle permet ainsi aux États qui le désirent de soustraire les industries culturelles des grands accords internationaux. Mais, encore là, le négociateur peut préférer protéger un secteur d'activité plutôt qu'un autre. Les négociations pour un accord de libre-échange avec l'Europe l'ont bien démontré. Dans ces conditions, le secteur culturel doit demeurer aux aguets et faire valoir ses préoccupations avec force.

### **10. Autres facteurs expliquant la position du Canada**

D'autres facteurs peuvent aussi permettre d'expliquer la position de laisser-faire du Canada.

- Le néo-libéralisme : Depuis plus de quarante ans, les gouvernements occidentaux ont adopté en grande partie un programme politique dit néo-libéral. Moins de place au secteur public et plus de place au secteur privé, abaissement des barrières tarifaires et déréglementation. Le néo-libéralisme ne favorise pas l'intervention de l'État, ni en économie ni en culture. Les coupes successives à la SRC le démontrent bien.
- La politique canadienne : Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement du Canada reconnaît au bien culturel une double dimension : symbolique et

commerciale. La seconde est depuis longtemps privilégiée. En 1983, Francis Fox, alors ministre des Communications du Canada, donne le ton de la politique canadienne en radiodiffusion en énonçant :

Dans cet environnement nouveau, la multiplication de nos choix et l'amélioration de notre compétitivité ne constituent pas uniquement nos meilleures armes. Elles sont les seules qui puissent nous permettre d'assurer la vitalité de notre vie culturelle et la rentabilité de notre système de radiotélédiffusion. Elles constituent l'ultime chance d'assurer le caractère authentiquement canadien de notre système.<sup>16</sup>

Dès lors, tous les gouvernements, face à la difficulté de limiter la concurrence étrangère en raison des modes de distribution, ont veillé à accroître la compétitivité de nos entreprises et à maximiser les offres canadiennes. En somme, résumait Jacques Godbout, « Hier la culture douce et l'artisanat bon enfant, aujourd'hui l'efficacité, la création d'emploi et le modèle industriel. »<sup>17</sup>.

- L'abolition du ministère des Communications : Alors qu'il était clair que le ministère des Communications portait une attention particulière aux contenus, qui véhiculent des contenus, et que la radiodiffusion et les télécommunications allaient de pair, malgré des gouvernances différentes, l'abolition du ministère des Communications en 1993 et la répartition de ses activités entre les ministères de l'Industrie (les télécommunications) et du Patrimoine (la culture) a créé un fossé entre ces deux domaines d'activité et réduit la place dont bénéficiait la culture et les communications à l'ordre du jour politique. Aujourd'hui, les ministères du Patrimoine et de l'Industrie doivent concilier leurs perspectives respectives pour arriver à s'entendre sur les besoins de l'industrie et du milieu culturel. Au Patrimoine, la culture et les communications semblent aussi être une activité parmi d'autres (parcs, langues officielles, multiculturalisme, etc.), alors qu'elles mériteraient leur propre ministère.
- Les acteurs politiques : Le bilan du gouvernement conservateur de Brian Mulroney (1984-1993) en matière de communication est impressionnant : Loi sur la radiodiffusion, Loi sur les télécommunications, création de Télévision Quatre-Saisons, de TV5 et de nombreux services spécialisés en langue française, etc. Ces réalisations ont pu compter sur les leaderships du ministre Marcel Masse et du président du CRTC, monsieur André Bureau, de même que sur l'action conjointe des gouvernements du Canada et du Québec, et d'un rapport fonctionnel entre ministres et fonctionnaires. Les gouvernements libéraux de Jean Chrétien et de Paul Martin, de même que le gouvernement conservateur de Stephen Harper, ont été beaucoup moins actifs dans ce secteur, se contentant de réduire ou d'augmenter les budgets accordés. Les ministres et les présidents du CRTC étaient aussi moins engagés<sup>18</sup>. Une exception notoire : la ministre Sheila Copps, qui a travaillé à la création de programmes visant la reconnaissance du multimédia, testé, bien malgré elle, la clause d'exemption culturelle, rallié le milieu à la Coalition, et travaillé en concertation avec le gouvernement du Québec à la ratification de la Convention de l'UNESCO en 2005.

- Les acteurs de l'industrie : Alors qu'à l'époque les radiodiffuseurs étaient les principaux interlocuteurs, aujourd'hui ce sont les distributeurs qui occupent le haut du palier. Leurs motivations premières ne sont pas nécessairement celles d'offrir du contenu canadien en langue française, mais celles de garnir les canaux. Toutefois, la création de plateformes comme celles de la SRC (Tout.TV) ou de Vidéotron (Illico) offrent une contribution importante au système de communications en langue française.
- La volatilité des auditoires : Les marchés de langue française ont longtemps été captifs, surtout au Québec, en raison de la barrière linguistique. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, les publics étant davantage bilingues et ayant accès à de nombreuses productions internationales. Si Netflix s'avère un concurrent redoutable pour nos industries, il permet aussi d'avoir accès à de grandes productions partout au monde, ce qui est un avantage certain pour le consommateur. La volatilité des auditoires, notamment des jeunes, explique certainement en partie la passivité du gouvernement du Canada.
- Enfin la culture : Après son retrait de la vie politique, Marcel Masse, confiait que « Lors de mon passage à Ottawa, je me suis efforcé de promouvoir ce que je croyais être essentiel à l'identité canadienne. J'ai souvent échoué. » Et, d'ajouter Masse, « la culture n'est pas une priorité » <sup>19</sup>.

À nous donc de nous assurer que la culture est une priorité pour tous les ordres de gouvernement au Canada et que la Francophonie tire bien son épingle du jeu.

### **Bibliographie sélective**

Bouchard, Gérald. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001.

Brie, Évelyne et Félix Mathieu. *Un pays divisé : identité, fédéralisme et régionalisme au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021.

Fondation des communications canadiennes. « Histoire de la réglementation canadienne de la radiodiffusion ».

<https://broadcasting-history.com/fr/industry-government/histoire-de-la-r%C3%A9glementation-canadienne-de-la-radiodiffusion>

Gauvreau, Claude. « Le Canada plus divisé que jamais : Un nouvel ouvrage brosse le portrait des tensions à l'œuvre au sein de la fédération canadienne. », Montréal, *Actualités UQAM*, 14 septembre 2021. <https://actualites.uqam.ca/2021/canada-plus-divise-que-jamais/>

Levy, Elias. « Frédéric Martel : Masse critique », Montréal, *Voir*, 10 juin 2019.

Martel, Frédéric. *De la culture en Amérique*, Paris, Flammarion, 2006.

Radio-Canada, « Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada », Radio-Canada, 17 août 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906002/francais-canada-langues-officielles-recensement-immigration>

Sauvageau, Florian. « Quelles politiques publiques face à l'américanisation culturelle ? L'exemple canadien » dans Jean-Marie Charron (dir. publ.), *L'état des médias*, Montréal et Paris, Éditions du Boréal et Éditions La Découverte/Médias-pouvoirs/CFPJ, 1991.

Théorêt, Yves. *Le fédéralisme et les communications : Les relations intergouvernementales au Canada de 1984 à 1993*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2002.

Vincent-Genod, Arnaud. « La souveraineté culturelle en droit international du patrimoine 1/5 », 4 avril 2005, La fabrique juridique du patrimoine. <https://lafabriquejpc.wordpress.com/2015/04/04/la-souverainete-culturelle-en-droit-international-du-patrimoine-15/>

---

<sup>1</sup> Texte découlant d'une conférence prononcée le 28 octobre 2022 à Moncton au Nouveau-Brunswick au Canada dans le cadre du Colloque sur les enjeux de la réglementation des plateformes de vidéo sur demande au Canada français, tenu les 28, 29 et 30 octobre 2022, et organisé par l'Observatoire international des droits linguistiques de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

<sup>2</sup> Arnaud Vincent-Genod, « La souveraineté culturelle en droit international du patrimoine 1/5 », 4 avril 2005, La fabrique juridique du patrimoine.

<sup>3</sup> Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 318.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Évelyne Brie et Félix Mathieu, *Un pays divisé : identité, fédéralisme et régionalisme au Canada*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2021.

<sup>6</sup> Félix Mathieu cité dans Claude Gauvreau, « Le Canada plus divisé que jamais : Un nouvel ouvrage brosse le portrait des tensions à l'œuvre au sein de la fédération canadienne », *Actualités UQAM*, 14 septembre 2021.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Radio-Canada, « Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada », Radio-Canada, 17 août 2022.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Frédéric Martel cité dans Elias Levy, « Frédéric Martel : Masse critique », *Voir*, 10 juin 2019.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> À cet égard, écouter l'entrevue de Alain Saulnier, ancien directeur général de l'information à Radio-Canada, qui parle des rapports de force entre la direction

---

française et la direction anglaise de CBC/SRC. Luc Ferrandez, « Sans réserve », « Mot en N : vives tensions entre CBC et Radio-Canada? », 98,5, Montréal, le 21 septembre 2021. <https://www.985fm.ca/audio/509704/mot-en-n-vives-tensions-entre-cbc-et-radio-canada>

<sup>13</sup> Florian Sauvageau, « Quelles politiques publiques face à l'américanisation culturelle ? L'exemple canadien » dans Jean-Marie Charron (dir. publ.), *L'état des médias*, Montréal et Paris, Éditions du Boréal et Éditions La Découverte/Médias-pouvoirs/CFPJ, 1991, p. 324.

<sup>14</sup> Rapporté par Robert E. Babe dans Yves Théorêt, *Le fédéralisme et les communications : Les relations intergouvernementales au Canada de 1984 à 1993*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2002, p. 65.

<sup>15</sup> Voir les travaux sur la réception active, notamment ceux de René-Jean Ravault, Lee Thayer et Dominique Wolton.

<sup>16</sup> Francis Fox cité dans Yves Théorêt, *Op. cit.*, p. 72.

<sup>17</sup> Jacques Godbout cité dans Yves Théorêt, *Ibid.*, p. 73.

<sup>18</sup> Le président du CRTC Jean-Pierre Blais (2012-2017) échappe peut-être à ce portrait.

<sup>19</sup> Marcel Masse cité dans Yves Théorêt, *Ibid.*, p. 202.